

Avis de vacance



Ville de Saint-Martin-d'Hères

Cadre d'emplois : Adjoint technique

Quotité : Temps plein

Publication: Interne/externe

*durée de publication: 1 mois minimum
(article 4 du Décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques).*

Date de création
Délib du 29/09/2011
Poste 6237

Date de mise à jour
17/06/2020

Note de service
n°2020/35
EL/MN/VD/

Filière : Technique
Catégorie : C

Délai de dépôt des candidatures
Lundi 27 juillet 2020

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION GENERALE ADJOINTE SERVICES TECHNIQUES
AFFECTATION : Service entretien urbain - Voirie

Agent technique - Exploitation et entretien de la voirie

1. Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants), est la 2^{ème} ville du département de l'Isère. Ville dynamique, innovante et solidaire, attaché à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers. Elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants).

Sous la responsabilité du chef d'équipe voirie, l'agent effectue des travaux de maintenance et d'entretien sur le domaine privé ville et le domaine public non transféré à La Métro.

- Entretien des réseaux d'assainissement du domaine privé de la ville
- Interventions techniques

Activités principales

Entretien des réseaux d'assainissement du domaine privé de la ville

- Visiter régulièrement les installations pour détecter les anomalies
- Accompagner, suivre et contrôler les travaux confiés aux entreprises extérieures
- (aspiration des grilles, interventions nécessitant des matériels spécifiques de pompage, visualisation...)
- Réaliser l'entretien préventif et curatif (curage) des réseaux et de leurs ouvrages associés et des points de vigilance identifiés
- Identifier les fuites, les casses, les obstructions, les dysfonctionnements et leurs origines
- Mettre en sécurité
- Identifier les modes d'intervention et les intervenants
- Effectuer en cas d'urgence des réparations de premier niveau

Nettoyages divers et des WC à l'aide d'un nettoyeur haute pression : abords des bâtiments communaux : écoles, crèches, sols souples autour des jeux d'enfants, tags, dégradations diverses : déjections pigeons, incendies, panneaux, corbeilles, locaux poubelles, parvis, préaux, façades...

Interventions techniques

- **Réfection des revêtements de surface :**

Détecter les dysfonctionnements - Mettre en place une signalisation temporaire - Intervenir de façon corrective : mise en œuvre d'enrobés à froid, de divers matériaux de surface dans les parcs, squares ou domaine public non transféré.

- **Interventions fauchage en entretien régulier sur des espaces non pris en charge par le service espaces verts et Batteries Hautes**

Débroussailler manuellement et mécaniquement (UNIMOG), tronçonner...

- **Interventions à l'aide d'un tractopelle**

Charger à la demande les déchets verts, des camions en partance depuis les différents sites de stockage de la voirie pour les services techniques

Enlever des dépôts sauvages à la demande des différents services, intervenir en soutien des services techniques

- **Interventions lors des manifestations communales :**

Poser des GBA, des alternats, des signalisations, balisages, traçages, mettre en œuvre les dispositifs garants de la sécurité de l'événement : panneaux arrêtés

- **Réalisation des travaux d'entretien, de petite maçonnerie et scellement de mobiliers sur le domaine non transféré :** scellements des potelets, corbeilles, barrières, bancs et panneaux de signalisation....)

Reconnaître les pathologies, intervenir de façon corrective sur une dégradation en appliquant les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels et en manipulant des outils spécifiques et dans le respect des règles sanitaires et environnementales afin de limiter les nuisances, recycler les déchets, assurer l'information des usagers

- **Entretien des bacs à sable des crèches, accueil de loisirs du Mûrier...**
- **Pose et suivi des comptages routiers.**
- **Entretien des véhicules du service**

Exploitation de la voirie en viabilité hivernale : patrouilles et interventions sur l'ensemble de la commune

- Participation obligatoire aux opérations de déneigement
- Conduite des engins de déneigement
- Surveiller le réseau et prévenir afin de préparer l'intervention
- Mettre en œuvre les techniques et les matériaux d'intervention en viabilité hivernale en respectant l'environnement.

Participation à la vie du service et de la DGAST

- Contribuer à l'accueil des stagiaires
- Participer aux opérations inter-services
- Intervenir en urgence ou directement pour mises en sécurité
- Assistance et polyvalence avec les autres agents de la voirie et du secteur propreté urbaine
- Support et remplacement des autres agents du service dès lors qu'une intervention le nécessite

Connaissances	Savoir faire
• Environnement territorial FPT cat C - Environnement territorial de la collectivité - Annuaire de la collectivité et des partenaires • Missions et activités des partenaires extérieurs associés • Règlements intérieurs - Procédures du service et des services partenaires • Vocabulaire professionnel du service • Droits et obligations des usagers - Gestionnaires occupants, concessionnaires et opérateurs (ErDF/GrDF, eau, assainissement, réseaux, etc.) • Constitution de la voirie • Phénomènes météorologiques routiers • Matériaux, caractéristiques et conditions d'utilisation • Sécurité routière et comportement des usagers de la route • Modalités d'intervention : circuits d'intervention, astreintes, dérogations en cas d'événements exceptionnels etc. • Différents types de chantiers et de dangers temporaires • Gestion des approvisionnements et des stocks	• Appliquer les techniques de maçonnerie • Appliquer les techniques de réalisation d'opérations d'entretien et de maintenance respectueuses de l'environnement • Appliquer les techniques de mise en œuvre des enrobés et autres revêtements (béton, pavés, etc.) • Appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité en direction des usagers • Appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail (dont gestes et postures...) • Rendre compte d'activité sur les outils de suivi
	Qualités
	• Ponctualité, disponibilité • Dynamisme, sens de l'organisation • Rigueur, sens des responsabilités, autonomie, prise d'initiative • Qualités relationnelles avec les usagers et les personnels • Discrétion, sens du service public

5. Conditions

Habilitations

- CACES et autorisations selon les engins utilisés dans le service
- Signalisation temporaire des chantiers fixes ou mobiles
- PSC1 (premiers secours) ou SST

Conditions d'exercice particulières

Horaires

- Travail à l'extérieur par tous les temps, en toutes saisons, à pied ou motorisé
- Emploi étroitement lié aux conditions météorologiques
- Travail en lieux pentus, escarpés
- Travail en milieu humide
- Travail en excavations
- Travail sous circulation
- Travail en équipe
- Port de vêtements de sécurité obligatoire (EPI)

Contraintes

- Horaires réguliers et adaptés aux saisons
- Disponibilité **OBLIGATOIRE** lors d'événements exceptionnels (maintien de la viabilité, manifestations exceptionnelles)
- Travail de nuit pour le déneigement

Conditions d'accès

- Permis B / Permis E **OBLIGATOIRE** - EC - Conduite de véhicules poids lourds et super lourd
- Conduite d'engins : tractopelle, saleuse

Recrutement par voie statutaire (fonctionnaire titulaire ou lauréat de concours), possibilité d'accès direct en catégorie C sur la filière technique.

Conditions de rémunération

- Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)
- RIFSEEP

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)
- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)
- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les candidats intéressés par cet emploi voudront bien faire acte de candidature, (**lettre de motivation + CV obligatoire**) à : Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines- Service Développement Emploi et Compétences :

par email au : secteur.recrutement@saintmartindheres.fr

(tampon)

Le Directeur Général des Services

